

Date de convocation : 12/01/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN (3).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Ouverture du ¼ du BP 2026 – section investissement.

DCM 20260115-3

Annule et remplace la délibération reçue en PREFECTURE le 29.01.2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque le budget n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales permet d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire informe qu'il convient que le Conseil Municipal l'autorise à engager les dépenses d'investissement 2026 avant le vote des budgets primitifs 2026 (budget principal et budgets annexes) dans la limite du ¼ des crédits votés en 2025 conformément à la nomenclature budgétaire M57.

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées budget Commune :

AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_3B-DE
Reçu le 27/03/2026

Chapitre	Crédits 2025 (BP+DM) (a)	RAR 2024 reportés au BP 2025 (b)	TOTAL c=a-b	Calcul du quart des crédits ouvrables
13	- €	- €	- €	- €
20	637 191.09 €	31 135.40 €	606 055.69 €	151 513.92 €
204	110 345.95 €	55 345.95 €	55 000.00 €	13 750.00 €
21	1 185 337.73 €	280 508.87 €	904 828.86 €	226 207.21 €
23	911 366.94 €	406 161.25 €	505 205.69 €	126 301.42 €
458101	1 000.00 €		1 000.00 €	250.00 €
458102	- €		- €	- €
1068	124 507.38 €		124 507.38 €	31 126.85 €
TOTAL	2 969 749.09 €	773 151.47 €	2 196 597.62 €	549 149.40 €

Soit par article :

Chapitre	Désignation chapitre	article N°	Désignation	Montant TTC
20	Immobilisations incorporelles	202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	5 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	138 424.82 €
				143 424.82 €
204	Subventions d'équipement versées	204182	Subv.org publics divers - Bâtiments et installations	21 770.61 €
21	Immobilisations corporelles	2152	Installations de voirie	80 000.00 €
		215731	Matériel roulant	40 000.00 €
		21578	Autre matériel technique	18 000.00 €
		2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 000.00 €
		2116	Cimetière	5 000.00 €
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000.00 €
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000.00 €
		215738	autre matériel et outillage de voirie	2 500.00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	5 000.00 €
		215741	Installations matériel et outillage des cantines scolaires	2 000.00 €
		2111	Terrains nus	20 000.00 €
		2128	Autres agencements et aménagements	2 500.00 €
		21838	autre matériel informatique	1 500.00 €
		21318	Constructions autres bâtiments publics	13 000.00 €
				207 500.00 €
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions (en cours)	140 000.00 €
		2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	10 000.00 €
		238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	26 203.97 €
				176 203.97 €
		458101	Opération sous mandat	250.00 €
				549 149.40 €

Montant budgétisé dépenses d'investissement (exercice 2025) = 2 196 597,62 €

L'enveloppe du quart ventilable est de 549 149.40 € (25% du montant précité).

AR Prefecture

L'enveloppe de crédit ouverts par anticipation retenue est de **549 149.40 €**

043-214300873-20260115-DCM20260115_3B-DE
Reçu le 27/03/2026

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

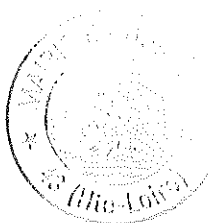
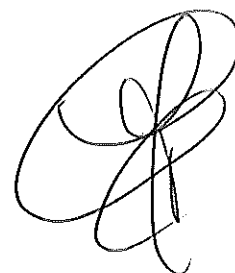
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_3B-DE
Reçu le 27/03/2026